

N°	Intitulé	N° Objectif concerné
25	<b>Stimuler et contribuer à la revalorisation, la promotion et la mise à disposition d'un "site-phare" à Comblain (le domaine du "parc Saint-Martin") pour l'organisation de plusieurs évènements touristiques par des partenaires associatifs locaux : fête médiévale, Festi'cheval, fête de la Saint-Hubert, chasse au trésor, journées du patrimoine, etc.</b>	2.3.

### Description du projet

Depuis les travaux de rénovation et d'illuminations de la Tour Saint-Martin, entrepris par la commune il y a une trentaine d'années, suivis par de nombreuses autres interventions communales très dynamiques (rénovation du mur d'enceinte de l'ancien cimetière, création puis signalisation d'un musée en plein air de sculptures monumentales sur pierre bleue, création d'une fontaine, plantation d'un verger, débroussaillage et pâture du coteaux Saint-Martin par des moutons roux ardennais, etc.), le site du parc Saint-Martin, avec sa tour, son ancien cimetière, etc., situé sur un éperon rocheux, entre la place Leblanc, les coteaux, la drève des tilleuls et le plateau Saint-Martin, jusqu'au pied de la réserve naturelle des « Roches noires » (ancien méandre de l'Ourthe), est devenu un lieu incontournable de promenades, mais aussi de festivités, contribuant ainsi au développement touristique de Comblain.

La fête médiévale, la fête de la Saint-Hubert, le Championnat du Monde de Moto-Trial, Festi'Cheval, la Chasse au trésor, les Journées du patrimoine, etc. sont autant d'évènements qui profitent de ce lieu exceptionnel pour attirer des milliers de visiteurs chaque année à Comblain-au-Pont.

Malheureusement, depuis une petite dizaine d'années (hormis quelques travaux d'entretien au niveau du mur d'enceinte, du rocher et du coteau), et malgré le maintien de ces évènements, le site n'a cessé de se délabrer, notamment par manque d'investissements : l'éclairage de la tour est en panne depuis des années, le cimetière était dans un état de délabrement avancé, les clôtures sur le coteau ne permettent plus d'y faire pâturer des moutons, la tour n'est plus utilisée en tant que lieu d'exposition, les tilleuls ne sont pas entretenus, le musée en plein air a perdu de sa superbe et nombre de fiches signalétiques ont disparu, la fontaine est hors d'usage, etc.

Moyennant certains nouveaux investissements et efforts de promotion et d'animation, ce site dispose pourtant d'un potentiel exceptionnel pour devenir véritablement le « Site-phare » de Comblain-au-Pont, un lieu qui motive davantage les visiteurs à se déplacer, à fortiori lorsque des évènements y sont organisés.

Pour ce faire, il y a lieu de créer un partenariat local entre la commune et les différentes associations qui profitent de ce lieu, à commencer par le Royal Syndicat d'Initiative, mais également les découvertes de Comblain, le PCDN et le comité villageois de préservation du cimetière.

Deux types d'actions pourraient être menés.

D'une part des actions structurelles de réfection, d'entretien et de mise en valeur du site, entre autres : un nouvel éclairage de la tour St-martin (en cours) ; la restauration du cimetière (prémisses en cours) ; le placement d'une plaine de jeux au pied du coteau et en lien avec le donjon de Montuy (en cours) ; le placement d'une nouvelle clôture pour permettre le pâturage par des moutons ; le remplacement des fruitiers morts ; la restauration de la fontaine ; le renouvellement des fiches signalétiques des sculptures ; l'acquisition du sentier vicinal permettant l'accès du site en voiture (en cours) ; la création d'une aire de type agora, dans le bois, permettant la tenue de « classes du dehors » ; etc.

D'autre part des actions d'animation et de promotion du site : la création d'une carte-dépliant de présentation du site avec les différentes zones et aires qui le constituent ; l'organisation d'expositions à l'intérieur de la

tour ; l'édition d'une brochure de présentation de toutes les manifestations annuelles sur le site ; le renouvellement du concept de chasse au trésor de la Maison du Tourisme ; etc.

Ces actions pourraient être hiérarchisées et programmées au sein d'un plan d'actions établi avec les partenaires.

Cette action pourrait être liée à la fiche-action n°60 liée à l'acquisition des parcelles agricoles du plateau Saint-Martin.

... / Maximum 4000 caractères (espaces compris)

### **Objectifs en termes de création d'activité économique et de création d'emploi**

Cette action n'implique pas de création directe d'emploi.

Elle vise la création d'une dynamique entre partenaires locaux pour préserver et revaloriser un site à vocation environnementale, patrimoniale et touristique.

C'est cet objectif de développement touristique qui est particulièrement ciblé ici, mais de manière intégrée avec les autres objectifs, et donc dans une optique de tourisme durable qui caractérise le concept de « Grand site » (à l'instar du Grand site de la Boucle de l'Ourthe reconnu comme tel sur les communes de Neupré et Esneux).

De manière indirecte, cette action vise également le développement de tous les événements touristiques directement liés au site et ayant un impact positif sur l'économie locale, au niveau des retombées économiques que ceux-ci génèrent auprès du secteur de l'horeca notamment.

#### **INDICATEURS :**

- nombre d'événements organisés sur le site ;
- nombre de visiteurs estimés (par événement et par an) ;
- nombre d'actions de revalorisation ;
- nombre d'actions de promotion.

... / Maximum 4000 caractères (espaces compris)

### **Public concerné**

En finalité, cette action vise le grand public, les visiteurs de la région. L'objectif est que Comblain-au-Pont soit assimilé à une destination touristique par l'identification à plusieurs sites ou attractions symboles : la grotte, la géologie, les chauves-souris et les rivières d'une part (pôle nature) ; le Grand marché de l'Ascension, le Championnat du Monde de Trial, la fête médiévale, la Place Leblanc, le Musée, la Tour et le cimetière Saint-Martin d'autre part (pôle patrimonial) ; le Grand site ou site-phare du « domaine Saint-Martin » faisant un peu la synthèse des deux.

... / Maximum 4000 caractères (espaces compris)

### **Porteur du projet**

C'est la commune qui est nécessairement porteuse du projet puisqu'il s'agit de son site, de son patrimoine.

Au sein de la commune, plusieurs « entités » ou « services » peuvent contribuer à porter ce projet : le Collège communal via son échevin du tourisme notamment, l'ADL, le PCDN, le service Cimetières, etc.

... / Maximum 4000 caractères (espaces compris)

### Rôle de l'ADL

Ici, le rôle de l'ADL est de proposer une vision ambitieuse, mais en même réaliste au vu du potentiel du site ; de stimuler un partenariat local pour porter et concrétiser cette vision à travers un plan d'actions ; et d'identifier puis d'activer une série d'opportunités pour y arriver.

Chaque sous-action devra être portée par un service communal ou un partenaire en particulier en fonction de la thématique et de la spécificité de l'action ; le rôle de l'ADL serait plutôt de veiller à la bonne concertation et coordination des partenaires et la traduction des différentes opportunités et intentions dans un plan d'actions.

L'ADL ne se substituera pas à la commune. Ainsi par exemple, des projets comme le renouvellement de l'éclairage de la tour, l'installation d'une nouvelle plaine de jeux au pied du coteau, ou la restauration du cimetière, déjà entamés au moins partiellement, sont portés par la commune ; l'ADL y a contribué en tant que conseillère, mais ne s'occupe pas de leur concrétisation. Elle veillera par contre à ce que toutes ces actions se complètent bien dans une vision cohérente du développement du site, notamment au profit du développement touristique et commercial de la zone.

... / Maximum 4000 caractères (espaces compris)

### Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

#### Partenaires publics :

- la commune : cf. porteur de projet.

- le PCDN : celui-ci sera relancé en juin 2019. Vu le caractère très naturel du site, le PCDN pourrait très certainement être associé à cette fiche-action et proposer des actions de préservation de la nature sur le site, notamment en lien avec certains aménagements ou certaines actions (plantation de fruitiers, aménagement d'un pâture à moutons, etc.) ;

- le Commissariat Général au Tourisme : est le pouvoir subsidiant du nouveau projet de mise en lumière de la tour Saint-Martin ; pourrait subventionner des actions de balisage et/ou de promotion touristique en lien avec le site (réalisation de panneaux, édition d'une carte-dépliant et/ou d'une brochure, etc.).

- le SPW – DGO3 – Direction des espaces verts : pourrait subventionner certains aménagements.

- le SPW – DGO4 – Direction du Patrimoine : doit être consulté sur tout ce qui touche à la tour, qui est classée au patrimoine de Wallonie. Le service Cimetières est également associé.

#### Partenaires privés :

- le comité villageois de préservation du cimetière Saint-Martin : est constitué de citoyens qui, depuis 2018, se sont réunis avec pour objectifs de restaurer le cimetière ; ils sont encadrés par QVW.

- FF Consult : est le partenaire privé de l'asbl Royal Auto-Moto-Club Marchois (RAMCM) qui organise le Championnat du Monde de Moto Trial qui occupe une partie du site tous les deux ans, dont le fameux « mur de Comblain » (parallèle aux rochers qui surplombent la place Leblanc).

#### Partenaire associatif :

- l'asbl Royal Syndicat d'Initiative (RSI) de Comblain-au-Pont et Poulseur : le RSI organise également de grands événements sur le site : la fête médiévale (tous les deux ans, année impaire, au mois de juillet) et la fête de la

Saint-Hubert notamment. Le RSI a également réalisé en 2017-2018 une nouvelle brochure de présentation du Musée en plein air de sculptures et créer un itinéraire du type « Sentier des sculptures » qui parcourt le site au départ de la Maison des découvertes.

- l'asbl les découvertes de Comblain : située au pied du coteau, celle-ci pourrait être associée à la plantation des fruitiers et à la réalisation de panneaux ou brochures de sensibilisation à la nature du site, en partenariat avec le PCDN.

- Qualité-Village-Wallonie : l'asbl encadre le comité de citoyens constitué pour la préservation et restauration du cimetière

- asbl Cheval et sens : l'asbl est emphytéote et locataire de la Z.A.C.C. et de plusieurs pâtures situées sur le plateau Saint-Martin. Elle a également installé un rond de longe aux abords du bois, sur une parcelle privée. Elle assure une présence régulière sur le site ; où elle organise des cours hebdomadaires, des stages pendant les vacances scolaires et la fête Festi'Cheval, chaque année au mois de mai.

- La Maison du Tourisme (GREOVA asbl) : avait conçu une « chasse au trésor » permanente, au départ de la Maison des découvertes et traversant le site de Saint-Martin. Ce projet pourrait être actualisé.

- l'asbl RAMCM : qui organise le Championnat du Monde de Moto Trial (voir ci-dessus).

... / Maximum 4000 caractères (espaces compris)

### **Grandes étapes de réalisation prévues**

Dès 2020 :

- 1) Faire la liste des actions de type travaux-investissements à réaliser par la commune, les hiérarchiser et identifier des pistes de financements.
- 2) Réunir les partenaires locaux et identifier avec eux la liste des événements et des animations organisés de manière récurrente, puis établir un plan d'actions de revalorisation et de promotion du site.
- 3) Soumettre ce plan d'actions à la commune et aux différents partenaires.

Dès 2021 :

- 4) Mettre en œuvre les actions prioritaires avec une recherche des modes de financement adaptés.

... / Maximum 4000 caractères (espaces compris)

### **Coûts estimé et mode de financement**

Le plan d'actions n'étant pas encore arrêté, aucun cout n'a encore été estimé.

Le mode de financement sera le plus souvent : la recherche de subvention si possible à 100% et, à défaut, recherche d'un co-financement privé ou associatif.

Pour certaines actions nécessitant des investissements urgents ou imprévus, il sera éventuellement demandé au Collège communal une intervention sur fonds propres.

... / Maximum 4000 caractères (espaces compris)